

**STEERING GROUP**

**"AGENDA 2000"**

**PROJET**

**de**

**FEUILLE DE PRESIDENCE**

Réunion du mardi 17 novembre 1998  
à partir de 16 heures

IPE 1 - salle 600

-----  
16 novembre 1998

## 1. Etat des relations avec le Conseil

Le Président pourrait tout d'abord annoncer que le Conseil, lors de la réunion du COREPER du jeudi 12 novembre dernier, a accepté les réunions de travail informelles avec le Parlement sur les trois piliers de l'Agenda 2000 : pré-adhésion, politique agricole commune (PAC) et Fonds structurels.

Bien évidemment, les limites de ces rencontres sont connues :

- il n'y a pas de position commune du Conseil,
- le Conseil sera représenté uniquement par la Présidence en exercice,
- la Présidence du Conseil n'a aucun mandat de négociation
- il ne s'agit pas d'une procédure formelle (qu'il s'agisse d'une procédure de conciliation dans le cadre de la codécision ou d'une procédure de concertation telle que prévue par la Déclaration commune "PE/Conseil/Commission" du 4 mars 1975).

Telles sont d'ailleurs les conclusions qu'il faudrait tirer au vu des déclarations faites par le Conseil et des décisions de procédure adoptées lors de notre réunion du 21 octobre, et compte tenu des lettres de M. Collins, le 22 octobre, et de M. Arias Cañete, le 12 novembre dernier, qui ont été adressées également en copie à tous les membres du steering group.

Malgré ces limites, les réunions de travail en question présentent les aspects positifs suivants puisqu'elles permettent :

- a) de garder la pression sur le Conseil pour montrer la volonté du PE "to play its part fully" (lettre de M. Robin COOK du 11 juin dernier), dans son rôle de co-législateur;
- b) de souligner, à l'occasion de contacts directs, la dimension "approche globale" que le Parlement attribue, tout comme le Conseil d'ailleurs, aux différents dossiers de l'Agenda 2000, avec possibilité de recours à l'exercice du pouvoir le plus fort, par exemple dans le cas de l'avis conforme, pour faire valoir la volonté politique du Parlement sur l'ensemble des dossiers;
- c) de suivre de près et "en direct" l'évolution des dossiers au sein du Conseil;
- d) de favoriser, à travers un "dialogue ouvert et constructif" la poursuite d'un accord politique PE/Conseil ainsi que souhaité par le Conseil européen de Cardiff de juin dernier.

Il y a lieu de communiquer également que le Conseil est disposé à commencer les réunions avec le Parlement avant le Conseil européen de Vienne des 11 et 12 décembre - ce qui est très important - et précisément :

- en ce qui concerne les piliers Pré-adhésion et PAC, au cours de la semaine prochaine, très probablement le 24 ou 25 novembre,

- en ce qui concerne les Fonds structurels, très probablement au cours des semaines suivantes (du 30 novembre au 11 décembre), mais, en tout cas, avant Vienne.

## **2. Mise en oeuvre des décisions de procédure adoptées lors de la réunion du 21 octobre dernier**

Les dates sus-indiquées pour les réunions informelles posent évidemment des problèmes très graves d'organisation.

Il est toutefois essentiel de relever ce défi d'ordre pratique afin de donner suite à l'attitude positive du Conseil et d'en exploiter tout le potentiel en vue également d'initier une procédure qui devra continuer sous présidence allemande.

### **A. COMPOSITION DES DELEGATIONS**

Le premier problème à résoudre est celui de la composition des délégations qui, d'après nos décisions du 21 octobre, devraient inclure notamment les présidents et rapporteurs des commissions au fond concernées par les 3 piliers.

Au vu des suggestions avancées par M. Ken Collins, et afin d'éviter tout conflit avec les groupes politiques pouvant déboucher sur des blocages, l'on pourrait appliquer **par analogie** (il faut bien le souligner), et avec pragmatisme, l'article 75, § 3 du Règlement.

L'on pourrait donc proposer que les délégations soient, chacune, présidées par un des trois vice-présidents du Parlement européen, Membres du Comité de conciliation, et composées par le (les) président(s) et rapporteurs des commissions concernées, ainsi que par les membres des groupes politiques non représentés en la personne des présidents ou rapporteurs : un exercice d'application de ce principe se trouve en annexe.

L'on pourrait également envisager la désignation de membres suppléants pour chacune des trois délégations.

### **B. PRESENCE DE LA COMMISSION EUROPEENNE**

Il y a lieu de prévoir la participation de la Commission européenne qui, étant l'auteur des propositions en question, est en mesure d'offrir toute l'assistance nécessaire ainsi que de présenter des textes complémentaires éventuels afin de rendre plus faciles les négociations sur ces matières (voir rapport sur l'exécution du programme de travail de la Commission en 1998 (COM(98)610 final)

### **C. DATES ET LIEU DES REUNIONS INFORMELLES DE TRAVAIL**

D'après des renseignements non officiels, ces rencontres - comme déjà mentionné au point 1 de cette note - devraient avoir lieu, en ce qui concerne le pilier Pré-adhésion et le pilier PAC au cours de la semaine prochaine et plus précisément, le 24 ou le 25 novembre puisque, par la suite, les Ministres autrichiens concernés (respectivement Mme Ferrero-Waldner et M. Molterer) seront totalement absorbés par la préparation du Conseil européen de Vienne.

Les contacts avec les secrétariats des "leading committees" (respectivement AFET et AGRI) ont permis de constater que ces commissions ont leur réunion normale de travail justement à ces dates et, que de plus, elles prévoient chacune à leur projet d'ordre du jour l'intervention de leur "Ministre de tutelle".

Puisque, par ailleurs, à ces dates aucune salle ni aucune équipe d'interprètes n'est disponible, il apparaît que la seule solution opérationnelle est la suivante : les deux commissions, tout en ayant des échanges de vue avec les Ministres concernés, pourraient prévoir d'écourter, le mercredi 25 matin, leur réunion aux environs de 11 h / 11 h 30 afin de permettre la tenue de la première réunion informelle de travail sur les piliers respectifs de l'Agenda 2000 avec Mme Ferrero-Waldner et avec M. Molterer.

A partir du mois de janvier, bien évidemment, ces réunions pourront être organisées avec moins de précipitation et pourraient également se dérouler dans les locaux du Conseil.

En ce qui concerne le pilier Fonds structurels, comme déjà indiqué, M. WITTMANN, Secrétaire d'Etat, pourrait rencontrer la délégation du PE fin novembre / début décembre.

#### D. LETTRES AUX PRESIDENTS DES GROUPES POLITIQUES

Les présidents des groupes devraient être informés de toutes ces propositions immédiatement après cette réunion du steering group afin d'être sensibilisés sur l'exigence de donner une suite favorable à l'attitude positive du Conseil, et de surmonter les difficultés pratiques et de calendrier, et afin de pouvoir prendre une décision lors de la Conférence des Présidents du jeudi 19 novembre prochain.

#### E. LETTRES AUX TROIS PRESIDENTS DU COMITE DE CONCILIATION

Mme Nicole FONTAINE, M. Renzo IMBENI et M. Josep VERDE I ALDEA, ont déjà été contactés.

Mme Fontaine a opté pour le pilier Fonds structurels, alors que M. Imbeni et M. Verde I Aldea ont été respectivement pressentis pour les piliers PAC et Pré-Adhésion.

(A titre d'information, Mme Fontaine et M. Imbeni participeront à Vienne aux travaux de la COSAC prévus du lundi 23 novembre au mardi 24 novembre, début d'après-midi : ils devraient donc, en principe, pouvoir être présents à Bruxelles le mercredi 25 novembre, matin).

**E. TRILOGUE du mercredi 18 novembre 1998**

Ces propositions de procédure ci-dessus devraient être communiquées au Conseil et à la Commission lors du Trilogue de demain.

**G. NOUVEAU CADRE FINANCIER 2000/2006 et ACCORD INTERINSTITUTIONNEL SUR LA PROCEDURE BUDGETAIRE**

Aux réunions de travail informelles déjà mentionnées sur les 3 piliers, s'ajoutent bien évidemment, les négociations menées par la commission des budgets (rapporteur M. Colom I Naval) sur les dossiers sous rubrique.

**H. ROLE DU STEERING GROUP**

Le steering group doit dorénavant :

- assumer le rôle d'instance d'échanges d'information interne sur le déroulement des réunions de travail informelles et des négociations budgétaires et
- assurer la cohérence de l'approche globale du Parlement concernant l'Agenda 2000

**3. Procédure à suivre en plénière concernant les rapports "Agenda 2000" inscrits à la séance du mercredi 18 novembre 1998 et dont le vote est prévu le jeudi 19 novembre, matin.**

Il y a lieu de rappeler les procédures agréées sur les différents dossiers Agenda 2000 :

**A) AVIS CONFORME (règlement "GENERAL" des Fonds structurels et règlement "Fonds de cohésion")**

Les rapports intérimaires (non législatifs) McCarthy/Hatzidakis et Collins, seront mis aux voix conformément à l'article 80 § 3 ("première lecture").

**B) COOPERATION LEGISLATIVE (règlements FEDER, FSE et RESEAUX TRANSEUROPEENS - concours financier)**

Conformément à l'article 189 C du Traité et aux articles 53 à 68, 71 à 73 et 113/113 Bis de notre Règlement, les rapports de M. Varela, Mme Jöns et M. Kellett-Bowmann seront adoptés en première lecture.

C) *CONSULTATION SIMPLE* (règlements Pré-adhésion : coordination, ISPA et "agricole"; règlement soutien au développement rural - FEOGA; règlement actions structurelles PECHE)

Conformément à l'article 60 du Règlement, le Parlement procèdera au vote des amendements législatifs aux propositions de règlements en question, alors que le vote sur les projets de résolution législative est reporté ("première lecture").

Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler que M. Baron Crespo, rapporteur sur le règlement "coordination" dans le cadre du pilier Pré-adhésion, au nom de la commission AFET, a soulevé dans sa lettre du 11 novembre dernier (voir annexe) trois problèmes concernant des questions de fond qui ressortent du rapport de M. Walter, au nom de la commission régionale, sur l'Instrument Structurel Pré-Adhésion (ISPA) (A4-0382/98).

Ces questions concernent plus précisément :

- l'amendement n° 21 prévoyant la participation de Chypre au bénéfice de l'ISPA, qui est contraire à la stratégie de pré-adhésion acceptée dans les deux résolutions Oostlander du 9 mars dernier;
- l'amendement n° 16 prévoyant la participation des pays bénéficiaires aux travaux des Comités prévus par le règlement pré-adhésion, participation qui a été exclue par la commission AFET dans le cadre du règlement "coordination";
- le rôle du programme PHARE prévu à l'article 4 de la proposition de la Commission.

Les remarques et les propositions de solutions concernant les 2 amendements du rapport Walter sont tout-à-fait fondées et acceptables. Par ailleurs, le troisième problème semble déjà résolu par l'accord intervenu quant à l'opportunité de supprimer le § 2 de l'article 4 du règlement de "coordination" et d'y ajouter, en revanche, une proposition de la commission BUDG.

Il s'agit, il est vrai, de problèmes de fond mais le steering group doit s'en occuper puisqu'il s'agit de contribuer à assurer, dans le cadre de l'approche globale, la cohérence des orientations exprimées par le Parlement.

Il faudrait donc inviter les membres du groupe, et notamment M. Arias Cañete, président de la commission REGI, à oeuvrer en faveur des solutions proposées par M. Baron Crespo.

Par ailleurs, la proposition de procédure de ce dernier visant l'application de l'article 60 du Règlement (report du vote sur la proposition législative) rejoint tout-à-fait les décisions de procédure convenues par le steering group.

**4. Date et lieu de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du steering group "Agenda 2000" pourrait avoir lieu le mardi 15 décembre prochain, à partir de 16 heures (le numéro de la salle sera communiqué ultérieurement).

GB/gr

Monsieur José-Maria GIL-ROBLES  
Président du Parlement européen  
BRUXELLES

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, les commissions parlementaires compétentes sur les trois propositions de règlement concernant l'aide de préadhésion (AFET: règlement de coordination - C4-0606/98; REGI: règlement "Ispa" - C4-0301/98 ; AGRI: règlement sur les mesures en matière de développement rural - C4-0244/98) ont achevé leur travaux par l'adoption de trois projets de rapports qui sont inscrits à l'ordre du jour de la prochaine plénière.

Ces travaux ont été menés selon la procédure "Hughes" qui a intéressé également les commissions RELA e BUDG. Les rapporteurs se sont rencontrés plusieurs fois pendant le déroulement de la procédure afin d'assurer la cohérence nécessaire.

En accord avec mes collègues rapporteurs, je me permets d'attirer votre attention sur un certain nombre de questions que le *steering group* pourrait examiner afin de proposer une solution pragmatique pour la plénière:

- a) **participation de Chypre au bénéfice de l'ISPA** (partie centrale de l'amendement 21 du rapport Walter - REGI): cette proposition va à l'encontre de la stratégie de préadhésion qui se dessine en faveur des pays d'Europe centrale et orientale et que le Parlement a déjà accepté dans les deux résolutions Oostlander du 9 mars; par ailleurs elle n'est reprise ni dans le rapport de M.Sonnenveld (AGRI), ni dans le mien (AFET), dans la mesure où ce pays bénéficie d'un statut particulier dérivant directement de son accord d'association et du programme MEDA. La solution que nous envisageons serait l'insertion (par le biais éventuellement d'un amendement oral) d'un considérant dans mon rapport sur le règlement de coordination qui se lirait comme suit:

./.

"Considérant que tous les autres pays inclus dans le processus d'adhésion devraient également bénéficier de programmes analogues dans le cadre juridique et contractuel de leurs relations avec l'Union européenne";

Dans ce cas la référence à Chypre pourrait être supprimée grâce à un vote par division.

**b) participation des pays bénéficiaires aux travaux des comités prévus par ces différents règlements (partie finale de l'amendement 16 du rapport Walter - REGI)**

Seul le rapport de la REGI prévoit cette possibilité; une proposition allant dans le même sens a été rejetée par la commission AFET. Encore une fois, il importe d'assurer la cohérence de notre approche afin qu'une solution unique soit prévue dans les trois cas. Les rapporteurs n'ont pas pu trouver un accord sur cette question qui devra être tranchée en plénière. Néanmoins, en tant que rapporteur de la commission chef de file pour ces programmes, je me permets de manifester les doutes qui sont les miens, et ceux de mes collègues, quant au bien fondé de la proposition de la commission REGI qui donnerait lieu, de manière prématurée, à un développement sans que la réflexion qui s'impose ait été menée.

**c) Rôle du programme Phare (article 4 de la proposition de la Commission)**

Un accord a été conclu quant à l'opportunité de supprimer le paragraphe 2 de article 4 du règlement de coordination et d'y ajouter, en revanche, une proposition de la commission BUDG qui se lit comme suit:

3. Au cas où des projets couverts par le règlement n° ... et le règlement n° ... visés aux articles 2 et 3 du présent règlement sont une partie indispensable des programmes intégrés de restructuration industrielle ou de développement régional, le financement est assuré conformément aux dispositions de chaque règlement.

La Commission assure la coordination nécessaire et la mise en oeuvre d'une procédure unique. (ancien amendement 25 à mon rapport)

\*\*\*

Enfin, afin de respecter les décisions du *steering group* concernant la double lecture, compte tenu de la base juridique de ces trois propositions (article 235 - consultation simple), nous avons décidé de demander l'application de l'article 60 § 2 de notre règlement).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Enrique BARON CRESPO

**COMPOSITION DES DELEGATIONS  
POUR LES REUNIONS DE TRAVAIL INFORMELLES**

**PILIER I - FONDS STRUCTURELS**

**PRESIDENT** de la Délégation : ..... (vice-président du PE - président du Comité de Conciliation)

**MEMBRES** : Présidents de commissions : M. Arias Cañete (PPE) (REGI) (également rapporteur sur les actions structurelles PECHE)  
M. Hughes (PSE) (EMPL)  
Mme Fraga Estevez (PPE) (PECH)

**Rapporteurs** : Mme McCarthy (PSE) /M Hatzidakis (PPE) ("règlement général")  
M. Varela (PPE) (Fonds régional)  
M. Collins (UPE) (Fonds de Cohésion)  
Mme Jöns (PSE) (Fonds social)

**Groupes politiques** : un représentant ELDR  
  
un représentant GUE  
un représentant V  
un représentant ARE  
un représentant I-EDN  
  
un représentant NI, en tant qu'observateur

**La proposition ci-dessus présentée prévoit un total de 14 membres + 1 observateur, la composition politique étant la suivante :**

**1 Président (?), 3 PSE, 4 PPE, 1 UPE, 1 ELDR, 1 GUE, 1 V, 1 ARE et 1 I-EDN.**

*Remarque :* Pour rappel, la composition des délégations pour le Comité de conciliation, est la suivante : 6 PSE, 5 PPE, 1 ELDR, 1 UPE, 1 ARE/V (par rotation), 1 GUE/I-EDN (par rotation) pour un total de 15 membres (+ 1 NI en tant qu'observateur).

## PILIER II - AGRICULTURE

**PRESIDENT** de la Délégation : ..... (vice-président du PE - président du Comité de Conciliation)

**MEMBRES** : Président de commission : M. Colino Salamanca (PSE)

**Rapporteurs** :

- M. Görlach (PSE) (FEOGA/développement rural)
- M. Fantuzzi (PSE) (céréales)
- M. Garot (PSE) (viandes bovines)
- M. Mulder (ELDR) (financement)
- M. Goepel (PPE) (produits laitiers)
- M. Martin (UPE) (marché viti-vinicole)
- M. Graefe zu Baringdorf (V) (soutien direct/plafonnement des aides)

**Groupes politiques** :

- un représentant GUE
- un représentant ARE
- un représentant I-EDN
- un représentant NI (en tant qu'observateur)

**La proposition ci-dessus présentée prévoit un total de 11 membres + 1 observateur, la composition politique étant la suivante :**

1 Président (?), 4 PSE, 1 PPE, 1 ELDR, 1 UPE, 1 GUE, 1 V, 1 ARE et 1 I-EDN + 1 NI en tant qu'observateur.

*Remarque* : Pour rappel, la composition des délégations pour le Comité de conciliation, est la suivante : 6 PSE, 5 PPE, 1 ELDR, 1 UPE, 1 ARE/V (par rotation), 1 GUE/I-EDN (par rotation) pour un total de 15 membres (+ 1 NI en tant qu'observateur).

### **PILIER III - Pré-adhésion**

**PRESIDENT** de la Délégation : ..... (vice-président du PE - président du Comité de Conciliation)

**MEMBRES** : Présidents de commissions : M. Spencer (PPE) (AFET)  
M. Colino Salamanca (PSE) (AGRI)  
M. Arias Cañete (PPE) (REGI)

**Rapporteurs** : M. Baron Crespo (PSE) ("coordination")  
M. Sonneveld (PPE)  
M. Walter (PSE)

**Groupes politiques** : un représentant ELDR  
un représentant UPE  
un représentant GUE  
un représentant V  
un représentant ARE  
un représentant I-EDN  
un représentant NI (en tant qu'observateur)

**La proposition ci-dessus présentée prévoit un total de 13 membres + 1 observateur, la composition politique étant la suivante :**

1 Président (?), 3 PSE, 3 PPE, 1 ELDR, 1 UPE, 1 GUE, 1 V, 1 ARE et 1 I-EDN + 1 NI en tant qu'observateur.

**Remarque :** Pour rappel, la composition des délégations pour le Comité de conciliation, est la suivante : 6 PSE, 5 PPE, 1 ELDR, 1 UPE, 1 ARE/V (par rotation), 1 GUE/I-EDN (par rotation) pour un total de 15 membres (+ 1 NI en tant qu'observateur).